

DELIBERATION D2024_38**Autorisation de lancer, signer et attribuer le marché d'enlèvement et de traitement des gravats issus des déchèteries**

Nombre de membres		Votes		Date de la convocation : 04 octobre 2024
En exercice	27	Pour	22	Secrétaire de séance : Jean-Yves WEYDERT
Présents	19	Contre	0	
Pouvoirs	03	Abstention	0	

Le comité syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-2, L2122-21-1, L5211-2 et L5711-1,

VU les compétences du SMICTOM de Sologne et notamment la gestion des déchèteries,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer un marché d'enlèvement et de traitement des gravats issus des déchèteries,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le Président à lancer, signer et attribuer le marché d'enlèvement et de traitement des gravats issus des déchèteries.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jean-Yves WEYDERT



Jean-Michel DEZELU

